

Article 36 du décret n°87-231 du 27 mars 1987 concernant les prescriptions particulières de protection relatives à l'emploi des explosifs dans les travaux du bâtiment, les travaux publics et les travaux agricoles

Date de mise à jour : 5 Juillet 2024

Notre analyse

Les raccords électriques dénudés entre la ligne de tir et les fils des détonateurs ou les fils de détonateurs entre eux doivent être isolés du sol et de tout matériel qui pourrait se trouver à leur contact.

En dehors de prescriptions spéciales, le raccordement de la volée de tirs à la ligne de tir est la dernière opération à exécuter.

Lorsque le circuit contient plusieurs détonateurs, la continuité et la résistance du circuit de tir doivent être vérifiées. Ce contrôle est réalisé par le boutefeu à l'aide d'un vérificateur de circuit de tir (ohmmètre) situé au poste de tir. Cette opération est menée lorsque le boutefeu se sera assuré que l'ensemble des personnes sont à l'abri des risques de projections, des vibrations ou des fumées nocives dues au tir.

Le boutefeu aura préalablement placé les gardes aux issues pour protéger la zone et interdit tout déplacement. Il aura annoncé par un signal sonore perceptible et connu de tous l'éminence du tir. Toutefois, l'opération de contrôle du circuit de tir peut être également réalisée à proximité des mines si le vérificateur de circuit de tir est agréé par le ministère chargé des mines.

Article 36 du décret n°87-231 du 27 mars 1987 concernant les prescriptions particulières de protection relatives à l'emploi des explosifs dans les travaux du bâtiment, les travaux publics et les travaux agricoles

Les raccords dénudés entre la ligne de tir et les fils des détonateurs ou ceux des fils des détonateurs entre eux ne doivent être en contact ni avec le terrain, ni avec le matériel.

Sauf prescriptions spéciales, le raccordement de la volée à la ligne de tir est la dernière opération à exécuter.

La continuité et la résistance du circuit de tir doivent être vérifiées lorsque ce circuit contient plus d'un détonateur. Cette opération est faite par le boutefeu au moyen d'un vérificateur de circuit de tir au poste de tir après que les précautions prévues à l'article 18 ont été prises. Toutefois, cette opération peut être faite à proximité des mines si l'arrêté du ministre chargé des mines portant approbation du vérificateur l'autorise.

Lorsque le circuit de tir possède des branchements en parallèle, il doit être conçu par un spécialiste.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Travaux à l'explosif -
Certificat de préposé au tir
- Généralités

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Travaux à l'explosif -
Certificat de préposé au tir
- Option 1 Travaux
souterrains

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Emploi des explosifs:
conditions de délivrance du
permis de tir

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Un certificat de préposé au tir délivré en Espagne est-il valable en France ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Choisir l'explosif adapté aux travaux du BTP

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Travaux de démolition à l'aide d'explosifs

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)